

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021 À 19H00
À LA MAIRIE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2021
- Nouvelles modalités de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Création de poste : Adjoint Technique Territorial Polyvalent de 2nd classe
- Modification du Tableau des Effectifs
- Achat terrain Assainissement
- Questions et infos diverses

OBJET DE LA DELIBERATION N° 039/2021 : Nouvelles modalités de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme :

Vu l'article L. 423-3 du Code de l'urbanisme relatif à la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme ;
Vu l'article L. 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration (CPRA) qui pose le principe du droit des usagers, après s'être identifiés, de saisir l'administration par voie électronique ;
Vu l'article L. 112-9 du Code des relations entre le public et l'administration (CPRA) relatif à l'obligation de mise en place de téléservices et de rendre accessibles leurs modalités d'utilisation ;
Vu l'article L. 112-11 relatif aux modalités pratiques d'échanges par voie électronique ;
Vu le décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalités d'urbanisme ;
Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 relatif aux modalités de mise en œuvre des téléprocédures et à la plateforme de partage et d'échange pour le traitement dématérialisé des demandes d'autorisations d'urbanisme ;
Vu l'arrêté du Conseil d'Etat n° 422516 en date du 27 novembre 2019 ;
Vu l'avenant à la convention entre l'ATDA et la Commune de Verneix pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol en date du 28/05/2021.

Le Maire expose à l'assemblée que conformément aux dispositions règlementaires précitées et dans le but de simplifier les relations entre l'Administration et les citoyens, la Commune a fait le choix de se doter d'un service de dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations d'occupation des sols.

Il s'agit de la plateforme SVE IDE'AU déployée par AtReal et raccordée au logiciel d'instruction OpenADS.

Ce service est mis gratuitement à disposition de la Commune par l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) qui assure l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Il est accessible directement via le lien Cart@DS disponible via le site de l'ATDA.

La saisine par voie électronique (SVE) n'a cependant pas vocation à se substituer aux dépôts des demandes sous format papier.

Par ailleurs, le choix de ce téléservice et la volonté de l'utilisateur de s'en saisir, exclut par la même toute autre possibilité de saisine par voie électronique, notamment par voie de courriel.

Il ne fait toutefois pas échec à la possibilité de déposer les dossiers via l'interface AD'AU déployée par les services de l'Etat – accessible sur servicepublic.fr, également directement raccordé au logiciel d'instruction OpenADS.

Ainsi, à compter de la mise en œuvre effective de ce service dématérialisé (SVE) soit au 1^{er} janvier 2022, les demandes auront la possibilité de déposer leurs dossiers de deux manières :

- 1- Sous format papier, la numérisation des pièces relevant de la compétence du service concerné,
- 2- Sous format numérique, soit via la plateforme SVE IDE' AU, soit via l'interface AD' AU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 040/2021 : Création de poste : Adjoint Technique Territorial Polyvalent de 2nd classe :

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il faut prévoir un agent technique polyvalent à compter du 3 janvier 2021. Après en avoir délibéré, les élus acceptent et créent un poste permanent d'Adjoint Technique Polyvalent de 2nd classe – catégorie C – échelon 1 – IB 354 – non titulaire à 20h/hebdomadaire annualisé.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 041/2021 : Modification du Tableau des Effectifs

Suite à la création du poste d'Adjoint Technique Polyvalent annualisé, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Effectif
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe contractuel	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1

Après en avoir délibéré, les élus du conseil municipal acceptent la modification du tableau des effectifs à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 042/2021 : Achat Terrain Assainissement

Monsieur le Maire informe les élus que la surface nécessaire pour le projet de la station du bourg est de 4 250 m² sur le terrain situé « Les Robines » le long de la route de la Loge, cadastré ZR n° 109, d'une superficie totale de 187 516 m² appartenant à M. André PASSAT.

Après renseignements pris auprès des services de la Préfecture, ce terrain peut être vendue sur décision du Conseil Municipal. Il a été convenu avec M. PASSAT de faire une proposition au double du prix de vente actuel du terrain agricole au m².

Le prix fixé est de 3 000 € pour une surface totale de 4 250 m².

Monsieur le Maire précise que tous les frais relatifs à la vente seront à la charge du futur acquéreur : frais de bornage, acte de notoriété.

Après en avoir délibéré, les élus du conseil municipal acceptent la proposition, autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



Informations diverses :

- M. LAFLEUR sera contacté pour programmer une réunion publique pour le projet de carrière.
- Repas des Aînés 2021 : 34 convives, le repas s'est très bien passé et un article est paru dans le journal La Montagne.
- Téléthon : Malgré le temps avec la neige il y a eu tout de même 84 coureurs, la course était bien organisée, la parade des tracteurs s'est bien déroulée.
- Travaux de la Cantine : Le déménagement de la cantine et de l'école du bas est prévu pendant les congés de Noël le 20 décembre 2021 dans la salle polyvalente. Les lavabos circulaires ont été refusés par le bureau de contrôle. Au 03 janvier 2022 l'entreprise Fernandes commence la deuxième phase des travaux pour le côté de la cantine.
- Suite au déménagement de l'école du bas dans la salle polyvalente à compter du 20/12/2021, l'organisation pour les associations sera la suivante :
 - o Cours de Danse de Marie-Claire VILPREUX : La danse du lundi soir aura lieu à la salle polyvalente de Bizeneuille ; une participation financière pour les frais a hauteur de 100€ pour les 6 prochains mois a été demandé et sera prise en charge par la Commune de Verneix.
 - o Pour toutes les Associations : Les éventuelles locations à la salle de polyvalente de Bizeneuille seront pris en charge tout ou partie sous forme de subvention exceptionnelle
- Les Vœux du Maire seront annulés au vu de la situation, une carte de vœux sera envoyée.
- Un Bulletin Municipal 2022 sera publié en petit format.
- La Commission Communication se réunira le 07 janvier 2022 à 19h00 en Mairie.
- Travaux Salle Multi-Activités : les études de sols sont faites, un Conseil Municipal sera à prévoir en février pour la suite des travaux afin de pouvoir valider les dossiers de demande de subvention pour ce projet.
- La Cabane est à faire enlever sur le stade et prévoir en cas de matchs de foot